

Référence à rappeler: AR/RG/ok

Strasbourg, le 27 février 2018

**A l'attention des organisations non gouvernementales de jeunesse qui coopèrent  
avec le Conseil de l'Europe**

Nous avons le plaisir de vous informer que la procédure de candidatures à l'organisation d'activités en coopération avec les Centres européens de la jeunesse pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019 est ouverte. Ces activités concernent surtout des sessions d'études et des « projets spéciaux ». Veuillez, s'il vous plait, trouver ci-joint les conditions spécifiques et les critères de participation.

Le programme d'activités pour 2019 sera basé sur les priorités décidées par le Conseil mixte sur la jeunesse pour 2018-2019. Nous vous invitons à soumettre des propositions d'activités qui rentrent dans les résultats attendus suivants:

1. **L'accès aux droits** : Les jeunes et les organisations de jeunesse ont été aidés à accéder à leurs droits et à militer en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique
2. **La participation des jeunes et le travail de jeunesse** : Les organisations de jeunesse et les États membres ont été soutenus dans l'élaboration de politiques de jeunesse et d'activités de jeunesse visant la participation démocratique des jeunes
3. **Promouvoir des sociétés inclusives et pacifiques** : Des travailleurs et organisations de jeunesse ont été soutenus dans leurs travaux sur la consolidation de la paix et le dialogue interculturel en vue de prévenir et combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent.

Vous pouvez trouver davantage de détails concernant chaque résultat attendu à l'adresse suivante [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth) et dans le formulaire de candidature.

Les sessions d'études sont pour le Conseil de l'Europe une façon importante d'associer les jeunes à notre mission dans le domaine de la politique de jeunesse. Elles sont également un moyen concret de soutien aux organisations et réseaux de jeunes, leur permettant notamment de couvrir les coûts de leurs activités et en leur procurant un soutien pédagogique professionnel.

Les organisations et réseaux de jeunes souhaitant présenter une demande d'activité pour le 1<sup>er</sup> semestre de 2019 doivent envoyer leur candidature au plus tard le **1<sup>er</sup> avril 2018** à l'adresse suivante : [eyc.studyssessions@coe.int](mailto:eyc.studyssessions@coe.int).



Antje Rothemund  
Chef de Service